

A photograph of three people (two men and one woman) sitting on a wooden bench outdoors. They are all smiling and looking towards each other. The background shows a grassy area and some buildings under a cloudy sky.

Échéance de votre régime d'épargne-actions (ShareSave)

Brochure des employés



Votre régime d'épargne-actions arrive à échéance

Félicitations! Vous avez cotisé pendant 3 ans à votre régime d'épargne-actions 2021 et vous êtes sur le point d'en bénéficier!

À titre de rappel :

- Vous épargnez un montant fixe à chaque paie sur votre salaire net depuis trois ans.
- Votre épargne vous permet de bénéficier de droits à la plus-value des actions (DPVA). Ceux-ci vous donnent le droit de recevoir l'augmentation entre le prix décoté de 15 % au début du régime d'épargne-actions (le prix de souscription des DPVA) et le prix de notre action à la fin du régime (le prix à l'échéance). C'est ce qu'on appelle le gain sur DPVA.

À l'échéance du régime au 1er décembre 2024, vous récupérerez vos économies, en plus du gain sur DPVA.

En raison des lois et des restrictions locales, le fonctionnement est légèrement différent selon votre lieu de résidence. Si vous êtes basé au Canada, vous recevrez votre gain sur DPVA en décembre en même temps que votre salaire normal.. De plus amples informations sur les modalités de remise de l'épargne vous seront communiquées localement.

Le présent guide vous présente tout ce que vous devez savoir. Lisez-le attentivement afin de bien comprendre les étapes suivantes.

Nous vous remercions de nous accompagner dans cette aventure. Nous avons tous un rôle à jouer dans notre réussite.

Nous faisons de grands progrès dans notre parcours pour devenir l'entreprise performante, compétitive, résiliente et en croissance que nous pouvons devenir. Ces progrès se reflètent dans le prix de notre action qui a augmenté de manière significative au cours des trois dernières années. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les collègues qui ont adhéré au régime d'épargne-actions réalisent un gain significatif.

Votre gain sur DPVA dépendra du montant que vous avez épargné et du prix moyen de notre action à la fermeture des marchés pour les trois jours entre le 27 et le 29 novembre 2024.

Votre gain témoigne de nos efforts collectifs et de notre contribution à la mise en œuvre de notre stratégie. Nous sommes ravis que vous ayez l'occasion de bénéficier de notre succès combiné.

#GagnerEnsemble



Nous nous soucions de votre bien-être financier et souhaitons que le plus grand nombre possible de collègues adhère à notre objectif.

Notre transformation change non seulement notre façon de travailler, mais aussi notre façon de penser et de nous comporter. Nous passons du régime d'épargne-actions (ShareSave) à un nouveau régime afin de nous assurer que nos collaborateurs bénéficieront de la mise en œuvre de notre stratégie et continueront à être une force ciblant le progrès.

Vous obtiendrez bientôt de plus amples informations sur le régime *Your Shares: Matched!*

Ce qui vous attend à l'échéance de votre régime d'épargne-actions (ShareSave)

Votre épargne du régime d'épargne-actions (ShareSave) est liée au prix de notre action au début du régime avec une décote de 15 %. Pour chaque tranche de 0,966 £ épargnée dans le cadre du régime d'épargne-actions (ShareSave), vous avez droit à un droit à la plus-value des actions (DPVA).

Maintenant que nous sommes arrivés à l'échéance, vous pouvez bénéficier de l'augmentation entre le prix décoté de notre action au début du régime, soit de 0,966 £, et le prix de notre action à l'échéance du régime. C'est ce qu'on appelle le gain sur DPVA qui est imposable dans la plupart des pays.

Le prix de l'action à la fin du régime sera calculé selon le prix de clôture moyen de l'action entre le 27 et le 29 novembre 2024. Plus vous accumulez de DPVA, plus votre gain global sera élevé.



Le prix de notre action a augmenté de manière significative depuis le début du régime, ce qui a entraîné une augmentation importante des DPVA.

Vous récupérerez également l'intégralité de votre épargne.

Ce que vous devez faire pour...



Recevoir votre gain sur DPVA sur votre paie de décembre.

Vous n'avez aucune mesure à prendre! Votre argent vous sera automatiquement versé, moins les retenues pour l'impôt et les contributions sociales.



Placer votre argent dans votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Si vous souhaitez verser votre gain sur DPVA directement dans votre REER, vous pouvez le faire. Vous pouvez procéder de la façon habituelle. Connectez-vous à votre compte sur le [portail de la Sun Life](#) au plus tard le 5 décembre 2024. Pour en savoir plus sur la façon de procéder, consultez le Guide REER de la Sun Life. Vous le trouverez dans la section Ressources du portail Your Shares.

Vous devez vérifier votre [plafond de cotisation](#) avant de transférer vos gains sur DPVA dans votre REER.

Avez-vous manqué des versements?



Si vous avez interrompu votre épargne à un moment ou à un autre de la période du régime d'épargne-actions, y compris si vous avez manqué des versements pendant le conflit de travail, vous ne pourrez pas rattraper ces versements. Cela signifie que vous ne bénéficierez pas de l'intégralité des bénéfices du régime d'épargne-actions (ShareSave) que vous auriez pu réaliser.

Si vous avez manqué des versements pendant plus de 26 périodes de paie, vous n'aurez droit à aucun bénéfice du régime. Plutôt, vous récupérerez l'intégralité de votre épargne.

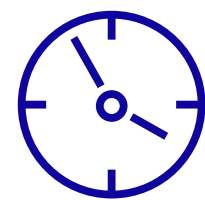
Vous pouvez confirmer le nombre de versements que vous avez effectués en contactant le service client de TMX Equity Plan Solutions. Consultez la section Soutien à la [page 8](#).

Dates clés

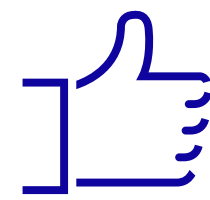
Voici ce à quoi vous pouvez vous attendre en décembre.



Contribution finale



Échéance du contrat



Information



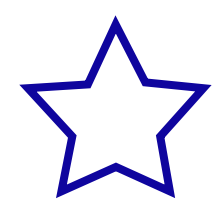
Relevé personnel



Paie de Peterborough



Paie de Montréal



Épargnes

Octobre 2024

Vous effectuez votre contribution finale au régime d'épargne-actions (ShareSave).

1er décembre 2024

Votre contrat ShareSave prend officiellement fin.

2 décembre 2024

Nous vous enverrons une confirmation du prix à l'échéance du régime d'épargne-actions (ShareSave).

12 décembre 2024

Nous vous envoyons un relevé individuel avec votre gain sur DPVA.

Si vous êtes payé par Peterborough, vous recevrez le paiement de vos gain DPVA à cette date.

19 décembre 2024

Si vous êtes payé par Montréal, vous recevrez le paiement de vos gain DPVA à cette date.

Décembre 2024

Vous recevrez votre épargne du régime d'épargne-actions (ShareSave).

De plus amples informations sur la façon dont l'épargne sera remise seront communiquées localement.

Histoire de Janey

Janey a adhéré à notre régime d'épargne-actions (ShareSave) en 2021. Voici ce à quoi elle peut s'attendre à l'échéance du régime.



1

Janey a décidé d'épargner un montant à chaque période de paie.

25 £

2

Sur une période de 3 ans, Janey a épargné

1 950,00 £

25 £ x 26 périodes de paie x 3 ans

3

Prix de souscription des DPVA lorsque Janey a adhéré au régime d'épargne-actions.

0,966 £

4

Elle a maintenant droit à des DPVA.

2 018

900,00 £ d'épargne ÷ Prix de souscription des DPVA de 0,966 £

5

Exemple de prix de l'action à l'échéance (à confirmer le 2 décembre).

5,00 £

6

Pour chaque DPVA auquel elle a droit, elle recevra

4,034 £

5,00 £ - prix actuel de l'action Rolls-Royce - 0,966 £ par DPVA

7

Cela lui donne un bénéfice total de

8 132,54 £

4,034 £ de bénéfice par DPVA x 2 018 DPVA

Ce montant fait l'objet de retenues pour l'impôt et la sécurité sociale.

8

Janey récupère également la totalité de son épargne.

1 950 £

Ce montant **n'est** pas assujéti aux retenues pour l'impôt et la sécurité sociale.

9

Au total, Janey recevra

£10,082.54

(moins l'impôt)

8 132,54 £ de gain sur DPVA + 1 950 £ d'épargne

FAQ

Recevoir son argent

Combien d'argent vais-je recevoir?

Le montant que vous recevrez dépend du montant que vous avez épargné à chaque paie et de l'augmentation du prix de notre action depuis votre adhésion au régime d'épargne-actions (ShareSave) (voir l'exemple en page 5). Ce montant est basé sur le prix moyen de notre action entre le 27 et le 29 novembre 2024, appelé prix à l'échéance. Nous vous contacterons le 2 décembre 2024 pour vous communiquer ce prix.

Quand recevrai-je l'argent?

Vous recevrez votre argent de deux manières. Votre gain sur DPVA vous sera versé en même temps que votre paie habituelle le :

- 12 décembre 2024, si vous êtes payé par le service de paie de Peterborough.
- 19 décembre 2024, si vous êtes payé par le service de paie de Montréal.

Vous recevrez également votre épargne du régime d'épargne-actions (ShareSave). Nous vous contacterons à l'approche de cette date pour vous informer de ce à quoi vous pouvez vous attendre.

Pourrais-je récupérer moins d'argent que j'en ai investi?

Votre épargne est en sécurité. Vous la récupérerez dans son intégralité. Vous bénéficierez également d'une augmentation du prix de notre action pendant la durée du régime d'épargne-actions (ShareSave). Le prix final sera fixé entre le 27 et le 29 novembre 2024, mais nous nous attendons à une augmentation considérable, ce qui signifie que vous recevrez un gain important.

Y a-t-il des frais?

Vous récupérerez l'intégralité de votre épargne. Votre gain SAR sera calculé en livres sterling et transféré en monnaie locale en utilisant le taux de change du 30 novembre 2024 et sera soumis aux taxes locales.

Pendant votre période d'épargne

J'ai manqué des versements pendant le conflit de travail de 2022. Puis-je rattraper ces versements manqués?

Malheureusement, ce n'est pas possible.

J'ai déménagé dans un autre pays depuis mon adhésion au régime d'épargne-actions (ShareSave), mais je travaille toujours pour Rolls-Royce. Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Si vous déménagez dans un autre pays sans cesser de travailler pour Rolls-Royce, vous pourrez continuer à cotiser à votre régime d'épargne-actions (ShareSave). Nous travaillerons avec votre équipe RH locale pour nous assurer que votre épargne ait été entièrement versée. Tant que votre période d'épargne est terminée, votre gain sur DPVA sera calculé et remis avec votre paie dans le pays où vous travaillez actuellement.

Impôt

Quel est le montant de l'impôt à payer?

Le montant de l'impôt que vous devrez payer dépendra de la somme que vous avez gagnée grâce au régime d'épargne-actions, ainsi que de votre situation personnelle. Vous trouverez des informations sur les règles fiscales en vigueur dans votre pays dans la section Ressources du portail Your Shares.

Nous ne sommes pas autorisés à vous donner des conseils en matière de finances, de fiscalité ou de placements. Si vous avez des doutes sur les répercussions fiscales de vos décisions, nous vous recommandons de consulter un conseiller fiscal.

Comment dois-je payer l'impôt?

Vous n'avez aucune mesure à prendre. Nous nous en chargeons automatiquement par le biais de la paie.

Les prochaines étapes

Puis-je participer à nouveau au régime d'épargne-actions (ShareSave)?

Il s'agissait de notre dernier régime d'épargne-actions (ShareSave). Cependant, nous allons lancer un nouveau régime pour permettre aux collègues du monde entier de posséder des actions Rolls-Royce.

Vous obtiendrez bientôt de plus amples informations sur le régime *Your Shares: Matched* en 2025.

Termes utiles à connaître

Nous avons veillé à ce que les informations contenues dans cette brochure soient claires en utilisant, dans la mesure du possible, un langage simple.

Cependant, il se peut que vous rencontriez ces termes tout au long de votre parcours avec le régime d'épargne-actions (ShareSave) et c'est pourquoi nous avons fourni les définitions pour vous aider à comprendre :



Equiniti

Notre administrateur de régime d'épargne-actions (ShareSave).

Prix à l'échéance

La valeur du prix moyen de notre action entre le 27 et le 29 novembre 2024.

Droit à la plus-value des actions (DPVA)

Le droit de recevoir l'augmentation du prix de l'action entre le prix décoté de 15 % au début du régime (le prix de souscription des DPVA) et le prix de notre action à la fin du régime (le prix à l'échéance).

Gain sur DPVA

Il s'agit de votre profit du régime d'épargne-actions (ShareSave) et de la somme d'argent que vous obtiendrez pour chaque DPVA. Il s'agit de la différence entre le prix décoté fixé au début du régime d'épargne-actions (ShareSave) (le prix de souscription des DPVA) et le prix à l'échéance (le prix de notre action à la fin du régime).

Prix de souscription des DPVA

Le prix fixé au début du régime d'épargne-actions (ShareSave) avec une décote de 15 %. Pour le régime d'épargne-actions (ShareSave) de 3 ans arrivant à échéance en décembre 2024, ce prix était de 0,966 £.

Régime d'épargne-actions (ShareSave)

Notre régime de participation aux bénéfices pour l'ensemble du personnel a permis à nos collègues de partager notre succès collectif en bénéficiant de l'augmentation du prix de notre action.

Your Shares: Matched

Notre nouveau régime de participation aux bénéfices pour l'ensemble des employés qui donnera à nos collègues la possibilité de détenir des actions Rolls-Royce.

Besoin de soutien supplémentaire?

Nous espérons que vous avez apprécié votre participation au régime d'épargne-actions (ShareSave) et que vous êtes enthousiaste à l'idée de bénéficier de notre succès collectif. Si vous avez des questions auxquelles nous n'avons pas répondu ici, vous pouvez en savoir plus et demander de l'aide.

Information

Le portail Your Shares est le premier endroit où aller pour obtenir des informations et de l'aide. Il vous suffit de choisir votre pays et de sélectionner « ShareSave ». Visitez shareplans.rolls-royce.com

Soutien

Si vous avez besoin d'aide pour accéder à votre compte de régime de participation aux bénéfices, veuillez contacter nos administrateurs Equiniti :

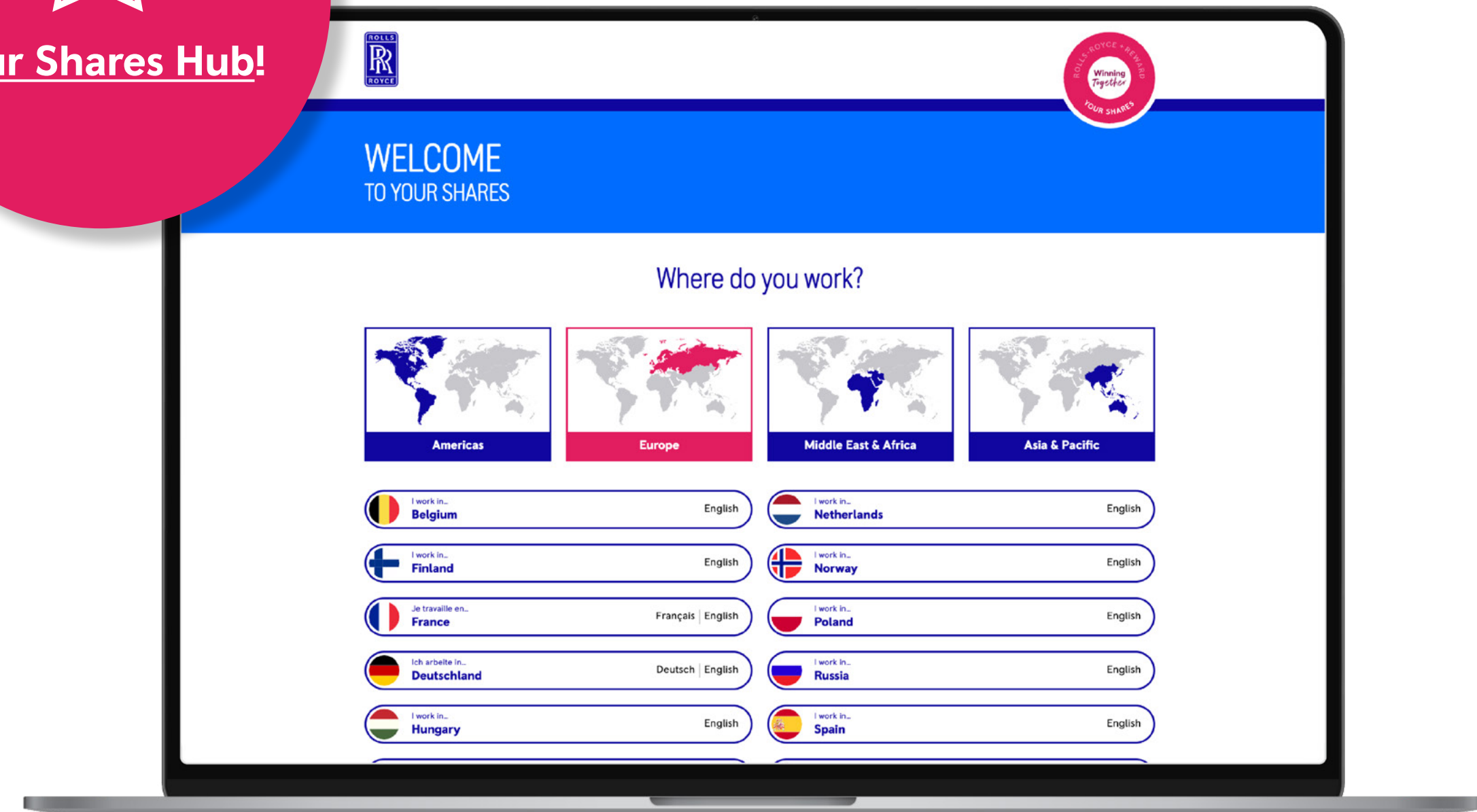
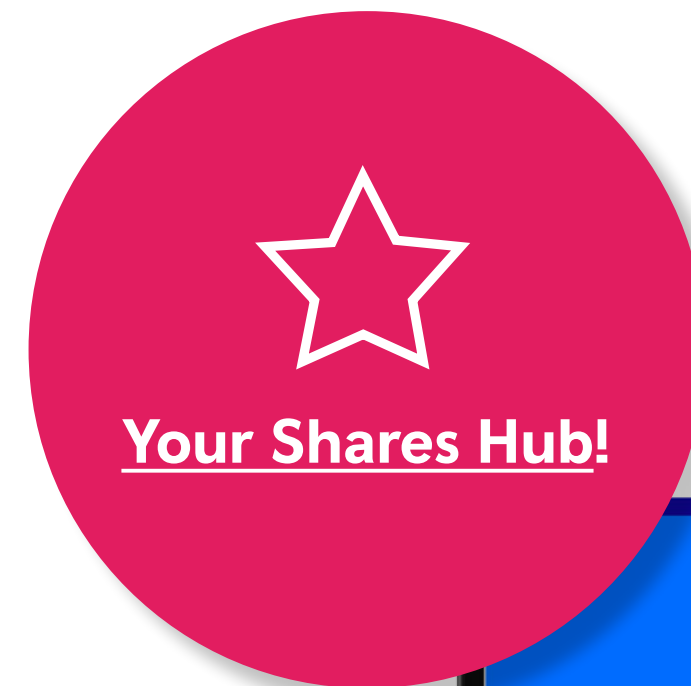
Tél. : **+44 (0) 333 207 6388**

Courriel : myshareplan@equiniti.com

Pour toute question concernant votre épargne, veuillez contacter le service client de TMX Equity Plan Solutions au **1-888-630-5999**.

Pour toute question générale concernant cette brochure, veuillez communiquer avec notre équipe de Services au personnel peopleservices@rolls-royce.com.

Cette brochure est un guide général sur le fonctionnement du régime d'épargne-actions (ShareSave). Le régime est régi par les règles du régime d'épargne-actions de Rolls-Royce International que vous trouverez sur le portail Your Shares. En cas de différences entre cette brochure et les règles du régime d'épargne-actions (ShareSave) ou la législation applicable, les règles du régime d'épargne-actions (ShareSave) et la législation applicable obtiendront la préséance.



Confidentialité des données

Nous prenons très au sérieux le traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations sur la manière dont nous traitons vos données et sur vos droits en la matière dans notre avis de confidentialité sur les plans régimes de participation aux bénéfices. Vous pouvez le trouver sur le portail Your Shares.